



ADMINISTRATION PORTUAIRE DU SAGUENAY
LA BAIE, QUÉBEC

AVIS SUR LE TRANSPORT HORS NORMES (S-3)

EN VIGUEUR LE 1^{er} JANVIER 2016

COLONNE I		COLONNE II
Art.	Description	Taux (\$)
1.	Permis de transport hors normes sur le chemin du Quai-Marcel-Dionne	
a)	premier transport / par manifeste de navire	530,60
b)	pour chaque transport subséquent	159,22